

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY
TENUE À LA SALLE DU TROISIÈME NIVEAU DE LA MRC DE MONTMAGNY LE
MARDI 11 OCTOBRE 2011 À 20H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES
SUIVANTS :**

MADAME

- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS

- ROBERT BEAUMONT, représentant de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ANDRÉ CLAVET, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LÉON LAVERDIÈRE, municipalité de Lac-Frontière
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SONT ABSENTS :

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- JEAN-GUY DESROSIERS, préfet de la MRC de Montmagny

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. PIERRE THIBAUDEAU, PRÉFET ADJOINT.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet adjoint constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2011-10-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 11 octobre 2011 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 13 septembre 2011
4. RENCONTRE
 - 4.1 Patrick Bouffard, agent de projet au Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Montmagny
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Édifice Amable-Bélanger
 - 5.1.1 État de situation
 - 5.1.1.1 États des finances (et extras)
 - 5.1.1.2 Couture & Tanguay
 - 5.1.1.3 Les professionnels
 - 5.1.2 Comptes à payer

- 5.1.2.1 Lévis Construction
- 5.1.2.2 Couture & Tanguay
- 5.1.3 Travaux de maçonnerie
- 5.1.4 Travaux de stationnement
 - 5.1.4.1 Infrastructure
 - 5.1.4.2 Gazon
 - 5.1.4.3 Pavage – Avis de motion règlement
- 5.2 Dossier Chemin de fer
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Pacte rural
 - 6.2 Modification à la réglementation de zonage
 - 6.2.1 Ville de Montmagny
 - 6.2.2 Ville de Montmagny
 - 6.2.3 Ville de Montmagny
 - 6.3 Rencontre MTQ - Route 283
 - 6.4 Projets régionaux
 - 6.5 Nouveau régime forestier et forêt de proximité
 - 6.6 RCI coupes forestières
 - 6.7 Tourisme
 - 6.8 Programme de diversification
 - 6.9 Projet de caractérisation des paysages
 - 6.10 Réglementation des VHR
 - 6.11 Villages Relais
- 7. CORRESPONDANCE
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de septembre 2011
 - 8.2 État des revenus et dépenses estimés au 5 octobre 2011
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA
 - 10.1 Calendrier des réunions
 - 10.2 MRNF – Problèmes de castors
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3.1 SESSION DU 13 SEPTEMBRE 2010

2011-10-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
 APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 13 septembre 2011 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

Patrick Bouffard, agent de projet au Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Montmagny, vient présenter le projet d'une table de concertation formée de jeunes du milieu afin de réaliser des projets priorités par cette table.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.1.1 ÉTAT DE SITUATION

5.1.1.1 États des finances (et extras)

La directrice générale dépose le tableau des extras acceptés pour le lot 3.5.

5.1.1.2 Couture & Tanguay

Le Comité des locaux a rencontré l'entrepreneur le vendredi 7 octobre 2011 et un compte-rendu de la rencontre est fait au conseil des maires.

5.1.1.3 Les professionnels

La firme DESSAU a déposé une demande d'honoraires additionnels. Le Comité des locaux en a été informé et la directrice générale (avec le d.g.a.) va rencontrer les gens de DESSAU à ce sujet le mercredi 12 octobre 2011.

À SUIVRE.

5.1.2 COMPTES À PAYER

5.1.2.1 Lévis Construction

- CONSIDÉRANT la réalisation du lot 3.4 par Lévis Construction pour la construction du hall d'entrée;
- CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de l'architecte pour la libération du 10 % suite à la réception définitive des travaux du lot 3.4;
- CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des locaux à ce sujet;

2011-10-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny entérine la libération du 10 % du coût des travaux du lot 3.4 à Lévis Construction au montant de 97 951,80 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ

5.1.2.2 Couture & Tanguay

- CONSIDÉRANT le contrat accordé à COUTURE & TANGUAY inc., plus bas soumissionnaire conforme, après un appel d'offres public pour le lot 3.5;
- CONSIDÉRANT la demande de paiement n° 9 au montant de 29 185,26 \$, taxes incluses, et la recommandation de l'architecte;

2011-10-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. ROBERT BEAUMONT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la demande de paiement n° 9 au montant de 29 185,26 \$, taxes incluses, à COUTURE & TANGUAY inc., dans le cadre du contrat pour le lot 3.5 de l'Édifice Amable-Bélanger.

ADOPTÉ

5.1.3 TRAVAUX DE MAÇONNERIE

- CONSIDÉRANT les travaux de maçonnerie par injection réalisés d'urgence suite à l'ouragan Irène;
- CONSIDÉRANT que les frais estimés pour la réalisation des travaux est de 20 000 \$, plus les taxes;

2011-10-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les travaux de maçonnerie soient payés à même un emprunt au fonds de roulement pour une période maximale de 10 ans, et ce, conformément à la loi.

ADOPTÉ

5.1.4 TRAVAUX DE STATIONNEMENT

5.1.4.1 Infrastructure

L'infrastructure sera complétée au plus tard le lundi 10 octobre prochain.

L'installation des luminaires et mâts de drapeau sera faite dès réception du matériel.

5.1.4.2 Gazon

Une demande de prix pour l'installation du gazon a été faite auprès de deux entrepreneurs :

- Centre horticole Beau Site : 3 459,90 \$
- Les Entreprises Gilbert Cloutier 1 495,00 \$

Le contrat est accordé à Les Entreprises Gilbert Cloutier pour une somme de 1 495,00 \$, plus les taxes, et l'installation du gazon est prévue débuter dans la semaine du 10 octobre prochain.

5.1.4.3 Pavage et affichage – Avis de motion règlement

Avis de motion

Je, Rosario Bossé, maire de la municipalité de Berthier-sur-Mer, donne par les présente un avis de motion à l'effet qu'un règlement d'emprunt pour la réalisation du pavage pour le stationnement ainsi que l'affichage à l'intérieur/extérieur de l'Édifice Amable-Bélanger sera adopté lors d'une session subséquente.

L'objet de ce règlement est le pavage en asphalte du stationnement ainsi que la réalisation de l'affichage interne et externe de l'Édifice Amable-Bélanger pour une somme maximal de 125 000 \$, incluant les taxes.

5.2 DOSSIER CHEMIN DE FER

L'étude de la CRÉ a débuté et 50 entreprises seront consultées dans les régions Chaudière-Appalaches et Haut-St-François.

Le comité de suivi a été informé par la CRÉ d'un manque à gagner estimé à environ 10 000 \$ pour finaliser tout le projet d'étude, incluant la sensibilisation. À SUIVRE.

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 PACTE RURAL

Les projets de Pacte rural recommandés par le Comité de suivi :

Projet 1 : Parc pour aînés par la municipalité de Lac-Frontière

2011-10-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ROBERT BEAUMONT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse une aide financière de 10 000 \$ pour la réalisation du projet : Parc pour aînés présenté par la municipalité de Lac-Frontière, un projet totalisant un investissement de 50 000 \$.

ADOPTÉ

Projet 2 : Accès-cible des bâtiments communautaires adaptés par la municipalité de Lac-Frontière

2011-10-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse une aide financière de 5 000 \$ pour la réalisation du projet : Accès-cible des bâtiments communautaires adaptés présenté par la municipalité de Lac-Frontière, un projet totalisant un investissement de 56 064,50 \$.

ADOPTÉ

Projet 3 : Réaménagement de terrain et bâtiment des loisirs par la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard

2011-10-08

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse une aide financière de 30 000 \$ pour la réalisation du projet : Réaménagement de terrain et bâtiment des loisirs par la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard, un projet totalisant un investissement de 213 515 \$.

ADOPTÉ

Projet 4 : Enseignes d'accueil par la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

2011-10-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse une aide financière de 13 440 \$ pour la réalisation du projet : Enseignes d'accueil par la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, un projet totalisant un investissement de 16 800 \$.

ADOPTÉ

Projet 5 : Centre Gym par la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

2011-10-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME
APPUYÉ PAR : M. ROBERT BEAUMONT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse une aide financière de 2 000 \$ pour la réalisation du projet : Centre Gym par la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, un projet totalisant un investissement de 24 000 \$.

ADOPTÉ

6.2 MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE

6.2.1 VILLE DE MONTMAGNY

2011-10-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny relativement à la modification de l'article 3.4.5 concernant les contraventions et sanctions suite au processus de consultation prévu par la loi.

ADOPTÉ

6.2.2 VILLE DE MONTMAGNY

2011-10-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour la modification du règlement de zonage de la Ville de Montmagny afin d'ajouter dans la zone CbM-3 l'usage « Commerce ou service sans contrainte sur le milieu » lorsque le processus de consultation requis par la loi sera terminé.

ADOPTÉ

6.2.3 VILLE DE MONTMAGNY

2011-10-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : M. ROBERT BEAUMONT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour la modification du règlement de zonage de la Ville de Montmagny afin d'ajouter dans la zone Ib-11 l'usage « Équipement public communautaire sans contrainte sur le milieu » lorsque le processus de consultation requis par la loi sera terminé.

ADOPTÉ

6.3 RENCONTRE MTQ – ROUTE 283

Le préfet adjoint et le coordonnateur à l'aménagement résument la teneur de la rencontre qui aura eu lieu le vendredi 7 octobre prochain avec les représentants du MTQ concernant la réfection de la Route 283.

Il a été convenu de prioriser la réfection de la Route 283 en continuité de la section réalisée jusqu'à la sortie du village de Saint-Fabien-de-Panet en direction des limites municipales de Saint-Paul-de-Montminy (près de 13 kilomètres) ainsi qu'une section au nord de la jonction des routes 216 et 283 jusqu'aux limites de Notre-Dame-du-Rosaire (près de 3 kilomètres).

Les représentants de la MRC de Montmagny ont demandé d'accélérer la planification de la réfection de ces deux sections de route qui sont en mauvais état et qui n'ont pas fait l'objet d'une réfection majeure depuis des décennies.

Il a été également convenu que la planification des travaux sur la Route 283 serait présentée au Conseil de la MRC en février suite à l'approbation de la planification du programme d'intervention.

6.4 PROJETS RÉGIONAUX

Sujet reporté à la prochaine rencontre.

6.5 NOUVEAU RÉGIME FORESTIER ET FORÊT DE PROXIMITÉ

Le gouvernement du Québec a adopté une nouvelle politique de gestion de la forêt publique qui entrera en application concrète à partir de 2013.

Les CAAF (contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier) seront remplacés par des garanties d'approvisionnement en bois. Ce qui veut dire que ce ne sont plus les industriels qui vont planifier les types de coupes forestières et les travaux en forêt, mais le ministère lui-même.

Des comités formés de tous genres d'intervenants en forêt ont commencé à travailler avec le ministère afin de planifier les coupes qui seront faites sur les terres publiques à partir de 2013.

Aussi, le nouveau régime forestier prévoit la création de forêt de proximité. Ce sont des portions du territoire public qui devront faire l'objet de la même gestion que celle faite par le ministère, mais par des gestionnaires du monde municipal.

Les droits attribués pourront porter sur un ou plusieurs des domaines suivants : faune, forêt, baux de villégiature et sablière et baux d'éoliennes.

Entre dix et quinze projets seront sélectionnés au Québec et les projets seront déposés pour le printemps ou l'été 2012. Il y aura un autre appel de projets au printemps 2015.

Les projets les plus rentables économiquement seront retenus peu importe la région.

Il demeure plusieurs points à éclaircir afin d'évaluer l'intérêt de déposer un projet de forêt de proximité.

1. Il n'y a pas de revenu à faire avec les baux de villégiature;
2. Les coûts de récolte de bois sont-ils présentement supérieurs au prix de vente du bois aux industriels?
3. La gestion de la faune est un mandat qui serait impopulaire et très exigeant sur les terres publiques de la MRC de Montmagny;
4. Les baux d'éoliennes peuvent être très rentables, mais il n'y a pas d'appel de projets éoliens par Hydro-Québec. Donc, la MRC de Montmagny ne peut déposer de projet concret de forêt habitée basé sur des revenus de droit foncier d'éoliennes;
5. Les programmes d'aide financière volet II et les lieux de taxes seront-ils admissibles pour les projets de forêt de proximité?
6. Serait-il mieux de préparer notre demande de forêt de proximité pour 2015 et prévoir les partenariats les plus rentables pour le projet?

Compte tenu de l'intérêt pour la MRC de Montmagny de participer à la gestion des terres publiques, il est convenu d'évaluer la possibilité de présenter un projet de forêt de proximité concernant le territoire du Parc régional des Appalaches.

6.6 RCI COUPES FORESTIÈRES

Le Ministre des Affaires municipales a informé la MRC de Montmagny de la conformité du RCI visant la protection des boisés privés aux orientations gouvernementales. L'entrée en vigueur du RCI s'effectuera dès que l'avis public sera émis et publié.

6.7 TOURISME

Le coordonnateur à l'aménagement présente un état de situation du dossier du tourisme. Une ressource spécialisée en tourisme a été embauchée par le CLD sur recommandation du Comité aviseur Tourisme pour dresser un plan d'actions et de marketing pour prioriser des interventions en matière de tourisme sur le territoire de la MRC de Montmagny.

Aussi, le président de l'organisme « Office du Tourisme de la Côte-du-Sud, inc. » informait les membres du Comité aviseur Tourisme qu'il recommanderait au conseil d'administration de cet organisme qui n'est plus fonctionnel de se désincorporer compte tenu des tracas administratifs qu'il a dû subir au cours de la dernière année, et ce, pour un organisme qui n'a plus d'utilité, puisque remplacé par le CLD.

6.8 PROGRAMME DE DIVERSIFICATION

Le vice-président Développement rural et diversification fait état des développements et projets qui sont mis de l'avant dans le cadre du Programme de diversification. Le rapport de la ressource spécialisée en Tourisme qui avait pour mission de proposer un plan d'action et de marketing pour le territoire des huit municipalités du sud de la MRC a été présenté aux membres du comité de diversification.

Ce rapport préparé par le consultant ainsi qu'un comité formé d'intervenants touristiques du milieu a déjà commencé à se réaliser par le choix d'un nom de destination : « Parc des Appalaches », des idées de projet qui sont mises de l'avant, des offres de collaboration sur le plan du marketing et des rencontres d'élaboration de forfaits.

6.9 PROJET DE CARACTÉRISATION DES PAYSAGES

La CRÉ et une gamme de partenaires gouvernementaux et locaux se sont regroupés afin de procéder à une caractérisation des paysages de la région Chaudière-Appalaches. Ce projet a pour but de faire valoir les beaux paysages de la région, de les faire connaître, d'éviter de perdre les éléments de valeur et d'améliorer des situations.

C'est la Corporation Ruralys qui procède à l'étude et les MRC fournissent une cartographie détaillée des routes sélectionnées ainsi qu'un accompagnement sur le terrain pour certains secteurs situés en dehors des endroits connus.

6.10 RÉGLEMENTATION DES VHR

RÈGLEMENT RELATIF AUX HEURES DE CIRCULATION DES QUADS ET MOTONEIGES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MONTMAGNY

Avis de motion : 13 septembre 2011
Adoption : 11 octobre 2011
Autorisation du MAMR : _____
Publication : _____

- ATTENDU qu'à la suite des modifications apportées à la Loi sur les véhicules hors route (projet de loi n° 121), la circulation des véhicules hors route sera interdite entre 24h et 6h à l'échelle du Québec à partir du 1^{er} décembre 2011;
- ATTENDU que l'article 47.2 de cette loi permet à une MRC de modifier cette plage horaire, et ce, en adoptant un règlement afin de déterminer sur son territoire (en tout ou en partie) les heures pendant lesquelles la circulation des véhicules hors route est permise;
- ATTENDU que les municipalités du territoire de la MRC de Montmagny ont été invitées à signifier leur ouverture à laisser circuler les véhicules hors route durant la période d'interdiction sur leur territoire respectif;
- ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur les véhicules hors route, les clubs véhicules hors route doivent avoir une signalisation dans les sentiers qui est conforme aux normes gouvernementales, notamment en ce qui concerne les heures de circulation;
- ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par M. Pierre Thibaudeau, maire de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2011;
- ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture a été faite et qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil;
- ATTENDU que tous les membres ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;
- ATTENDU que le préfet a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

2011-10-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement portant le n° 2011-73 soit adopté et qu'il soit décrété et statué pour ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 HEURES DE CIRCULATION DES QUADS

La circulation des quads est permise sur l'ensemble du territoire de la MRC de Montmagny entre 24h et 6h, et ce, aux endroits suivants :

- Les sentiers des clubs de quads (incluant les sentiers locaux, régionaux et interrégionaux) situés sur le territoire de MRC de Montmagny;
- Les chemins publics où la circulation des véhicules hors route est officiellement permise;
- Sur les terrains où la circulation des véhicules hors route est autorisée par les propriétaires concernés.

ARTICLE 2 HEURES DE CIRCULATION DES MOTONEIGES

La circulation des motoneiges est permise sur l'ensemble du territoire de la MRC de Montmagny entre 24h et 6h, et ce, aux endroits suivants :

- Les sentiers des clubs de motoneiges (incluant les sentiers locaux, régionaux et interrégionaux) situés sur le territoire de MRC de Montmagny;
- Les chemins publics où la circulation des véhicules hors route est officiellement permise;
- Sur les terrains où la circulation des véhicules hors route est autorisée par les propriétaires concernés.

ARTICLE 3 APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Conformément à la Loi sur les véhicules hors route, les agents de la paix et les agents de surveillance de sentier sont responsables de l'application du présent règlement.

ARTICLE 4 DISPOSITION LÉGALE

Toutes les dispositions pénales édictées dans la Loi sur les véhicules hors route sont applicables aux contrevenants des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

6.11 VILLAGES RELAIS

La Route 132 en Chaudière-Appalaches étant reconnue comme route touristique, il est possible pour les municipalités de Berthier-sur-Mer et Cap-Saint-Ignace de déposer leur candidature pour être reconnus Village relais.

Les villages relais feront l'objet d'un affichage par le MTQ et d'une campagne de promotion. Des obligations de services accompagnent cette appellation (ex. : guichet automatique, poste d'essence, service d'hôtellerie, toilettes publiques, village d'intérêt, etc.).

Un représentant du MTQ est disposé à accompagner ou à donner de l'information aux villages qui en feront la demande. Un document d'information est remis afin d'évaluer la pertinence de participer à cet exercice. Les municipalités de Cap-Saint-Ignace et Berthier-sur-mer sont invitées à communiquer avec le coordonnateur à l'aménagement afin de

l'informer sur leur intérêt à participer à une rencontre avec le MTQ sur le sujet.

7. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE SEPTEMBRE 2011

2011-10-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de juin, juillet et août 2011 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
C1100612	553 213.00	CLD de la MRC de Montmagny
I1100613	102.72	Télus Québec
I1100614	625.53	Télus Québec
I1100615	70.32	Hydro Québec
I1100616	1 253.29	Visa
I1100617	1 592.67	Visa
I1100618	102.72	Télus Québec
I1100619	1 878.17	Hydro Québec
I1100620	528.15	Télus Québec
I1100621	399.51	Télus Mobilité
I1100622	425.06	Neopost Canada ltée
I1100623	1 421.93	Visa
C1100624	10 289.00	Groupe Ultima inc.
C1100625	69 916.03	Construction Couture & Tanguay
C1100626	4 431.68	Maçonnerie Frédéric Fortin inc.
C1100627	896.00	Groupe Ultima inc.
C1100628	97 951.80	Lévis Construction inc.
TOTAL	745 097.58 \$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 745 097.58 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ESTIMÉS AU 5 OCTOBRE 2011

Un état des revenus et dépenses en date du 5 octobre 2011 a été remis aux membres du conseil pour informations.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

10. VARIA OUVERT

10.1 CALENDRIER DES RÉUNIONS POUR L'ANNÉE 2012

2011-10-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE, lors de la prochaine session du Conseil de la MRC, le calendrier des sessions du conseil pour l'année 2012 sera déposé pour approbation, mais que l'heure de début des sessions soit dorénavant 20h00 au lieu de 20h30.

ADOPTÉ

10.1 MRNF – PROBLÈMES DE CASTORS

2011-10-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton dans sa demande au MRNF de procéder au démantèlement des barrages de castors qui nuisent aux chemins publics de Sainte-Apolline-de-Patton.

ADOPTÉ

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2011-10-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. ROBERT BEAUMONT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 20h50.

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.